

**NOTE D'INFORMATIONS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**  
**SALLE CECILE VALENCE - MEDIATHEQUE-LE THILLOT**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)**

Dans le cadre des formalités de présentation des budgets 2024, la tenue du débat d'orientation budgétaire, qui s'est déroulé le 03 mars 2024, au moment du vote des budgets un rapport d'orientation budgétaire soit aussi remis. Ce document a été transmis.

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES:

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

- ✓ BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ BUDGET ANNEXE DECHETS
- ✓ BUDGET PRINCIPAL

La vue d'ensemble des comptes de gestion 2023 est concordante avec les comptes administratifs. Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les comptes de gestion des budgets de la collectivité.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES:

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

- ✓ BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ BUDGET ANNEXE DECHETS
- ✓ BUDGET PRINCIPAL

Les comptes administratifs des budgets de la collectivité seront présentés et débattus, ensuite Madame la Vice-présidente invitera le conseil communautaire à délibérer sur ces comptes administratifs. Les vues des comptes administratifs 2023 sont annexées au présent document.  
Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

## **AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Les comptes administratifs font apparaître, à la clôture de l'exercice 2023 des soldes de fonctionnement et d'investissement selon les documents annexés.

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2023. Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

## **BUDGETS PRIMITIFS 2024**

- ✓ BUDGET ANNEXE DECHETS
- ✓ BUDGET ANNEXE PISCINES
- ✓ BUDGET ANNEXE ZAE
- ✓ BUDGET ANNEXE ZEC
- ✓ BUDGET PRINCIPAL
- ✓ BUDGET OTCBHV

Depuis le DOB du 04 mars 2024, les différents éléments posant le projet des budgets ont été présentés, débattus lors des réunions, pour la commission finances le 27 mars, pour le bureau les 26 mars et 03 avril 2024.

L'office du tourisme communautaire des Ballons des Hautes Vosges, lors de son conseil d'administration du 11 avril 2024, votera son budget ainsi que l'appel à subvention d'équilibre. Le

Conseil Communautaire dispose d'un délai de modification qu'il peut faire valoir. La subvention d'équilibre est intégrée dans le projet de budget principal.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

### **AMORTISSEMENTS TRAVAUX PISCINES – SUBVENTIONS**

Le 10 juillet 2023, le Conseil Communautaire a fixé la durée d'amortissement des travaux de la piscine, il convient de faire de même pour les subventions qui y sont affectées. En effet une durée moyenne de 15 ans est proposée sur un montant de 1 790 583 €, pour amortir l'ensemble des subventions ayant été obtenues pour ces travaux.

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES :

### **DETERMINATION TAUX FISCALITE 2024**

Compte tenu des besoins de financement exprimés dans les différents budgets primitifs 2024, il convient de voter les taux de fiscalité direct et la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A ce titre, seront mise au vote :

- |   |         |
|---|---------|
| • Taxe Habitation additionnelle                 | 5.92 %  |
| • Taxe Foncière bâti additionnelle              | 5.00 %  |
| • Taxe Foncière non bâti additionnelle          | 10.60 % |
| • Cotisation Foncière Entreprises additionnelle | 5.44 %  |
| • Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)       | 25.04 % |

L'établissement de la taxe GEMAPI sert à la gestion des travaux de sécurisation en cours confiés au Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA), il convient pour 2024, de fixer le montant du produit attendu pour la taxe GEMAPI pour un montant de 95 764 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

### **TARIFICATIONS SERVICE DECHETS**

En 2023, le service déchets avait rééquilibré les recettes afin d'équilibrer ses dépenses. Pour 2024, il est proposé de nouveau tarif de la redevance incitative applicable dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

### **RH - OUVERTURE DE POSTE POUR SURCROIT D'ACTIVITE**

Dans le cadre de la gestion du service déchets, pour faire face au surcroit d'activité du service au moment de tension aussi bien sur la collecte, que la gestion des PAV et des déchetteries, il convient de créer un poste spécifique en précisant les activités du service ayant à subir ce genre de tension et d'en définir la durée totale contractuelle possible. Le poste concerné envisagé est de grade agent territorial technique de 2<sup>ème</sup> classe sur une quotité horaire hebdomadaire de 35 heures. Ce dispositif de création de poste complète ce que nous avons en poste ouvert. Une publication sur un grade d'ingénieur chargé de mission, deux contrôleurs pour mise à jour de la composition des foyers de la redevance incitative pour une durée de 2 mois et d'une personne en poste pérenne pour la communication déchets.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

NOTES :